

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire - Convention de prêt entre la Ville d'Aix-en-Provence et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône de fossiles et de moulages de dinosaures appartenant à la Ville d'Aix-en-Provence (Museum d'Histoire Naturelle)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention jointe au rapport passée avec la commune d'Aix-en-Provence pour le prêt, à titre gracieux, de fossiles et de moulages de dinosaures.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée